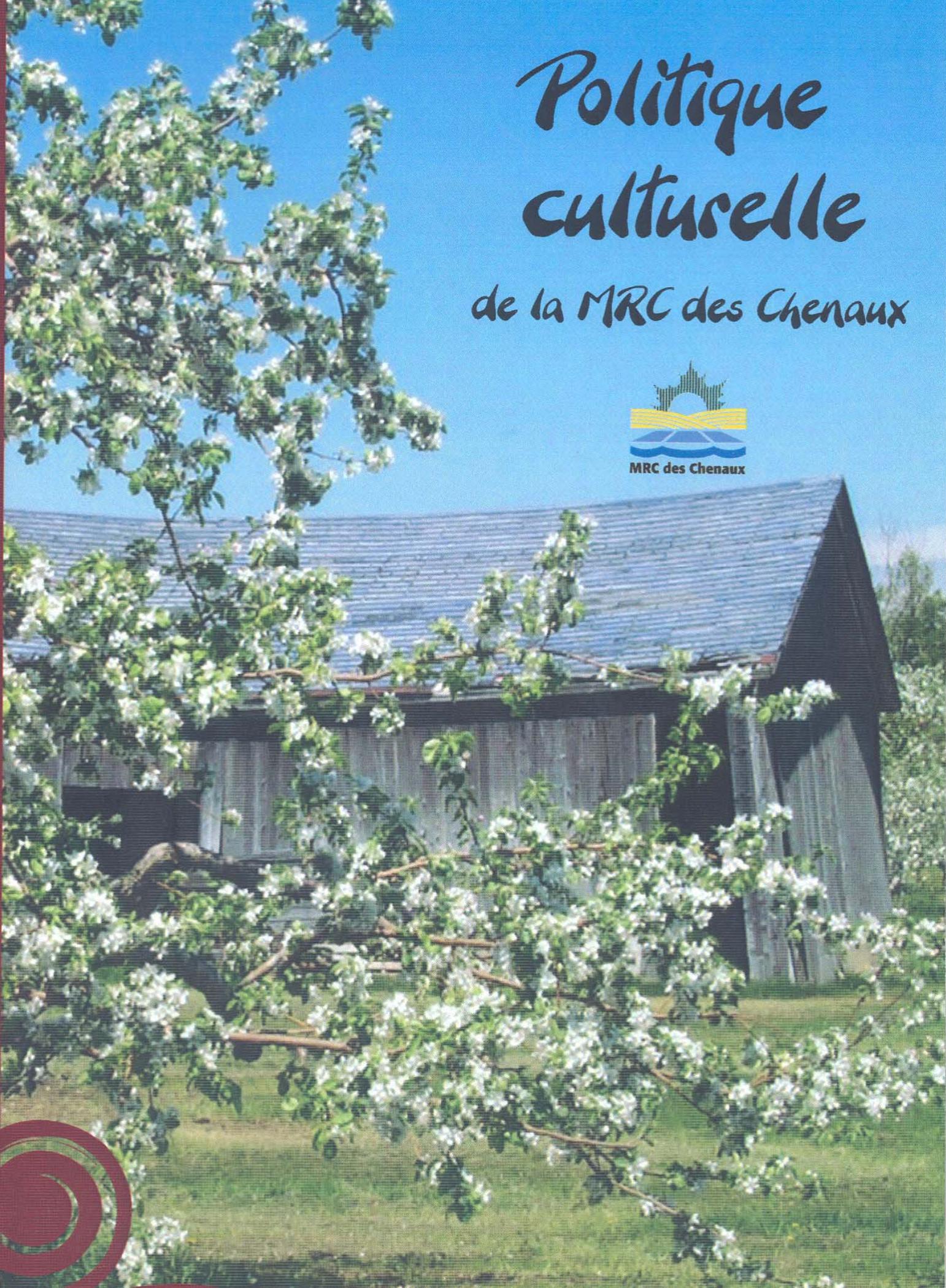


Politique culturelle

de la MRC des Chenaux



Publication :

MRC des Chenaux
630, rue Principale
Saint-Luc-de-Vincennes (Québec)
G0X 3K0
<http://www.mrcdeschenaux.ca>
info@mrcdeschenaux.ca
Téléphone : (819) 295-5115
Téléphone sans frais : 1-866-295-5115

Rédaction : Comité de travail sur
l'élaboration de la politique culturelle

Révision :
Andréanne Blais

Page couverture : Verger Barry,
Sainte-Anne-de-la-Pérade

Infographie :
Fanny Prince, Le Grapheur

Impression :
Imprimage

ISBN-13 : 978-2-9809639-0-2
ISBN-10 : 2-9809639-0-9
Dépôt légal - Bibliothèque et Archives
nationales du Québec, 2006
Dépôt légal - Bibliothèque et Archives
Canada, 2006

*Crédit aux politiques culturelles ayant
servi d'inspiration :*

Politique de Brome-Missisquoi, de
Nicolet-Yamaska, de Charlevoix-Est et de
Kamouraska

Politique

Remerciements

de la MRC des Chenaux

Cette politique, issue d'une collaboration constante entre plusieurs acteurs interpellés par le développement culturel de la MRC des Chenaux, est le fruit du travail d'un comité composé d'intervenants culturels du territoire, à savoir :

Monsieur Christian Fortin,
président et représentant du conseil de la MRC;

Madame Jacqueline R. Tessier, Caisse Desjardins Samuel-De Champlain,
représentante du secteur économique;

Madame Anne-Marie Lafontaine,
Commission scolaire du Chemin-du-Roy,
représentante des secteurs : scolaire,
jeunesse et arts visuels;

Monsieur Alain Bourbonnais, Fondation des amis du Vieux presbytère de Batiscan,
représentant des secteurs : institutions
muséales et tourisme culturel;

Monsieur Jean-Pierre Chartier, représentant
des secteurs : histoire et patrimoine;

Madame Marie-Claude Lacombe, agente de
développement culturel à la MRC;

Madame Christine Neault, Bibliothèque de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, représentante
des secteurs : littérature et bibliothèque.

Tout au long de la démarche, ce comité comptait sur l'appui précieux de la MRC des Chenaux et du ministère de la Culture et des Communications du Québec.

Aux institutions, organismes et citoyens ayant participé à la démarche;
Au conseil de la MRC des Chenaux.

À *Monsieur Jean-Guy Moreau,* agent de recherche et de planification socio-économique au ministère de la Culture et des Communications, Direction de la Mauricie et du Centre-du-Québec.

À *Madame Andréanne Blais* pour son appui au processus de correction.

Politique culturelle de la MRC des Chenaux

MOT DU PRÉFET DE LA MRC DES CHENAUX.....	4
MOT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DE TRAVAIL.....	5
INTRODUCTION.....	6
RÔLE DE LA MRC.....	7
PORTRAIT DE LA VIE CULTURELLE.....	8
DESCRIPTION DU TERRITOIRE.....	9
LES PRINCIPES DIRECTEURS.....	12
LES THÈMES :	
<i>Accessibilité</i>	13
<i>Identité/Héritage</i>	14
<i>Création/Diffusion</i>	15
<i>Formation/Relève</i>	16
<i>Concertation/Structuration</i>	17
<i>Infrastructures</i>	18
CONCLUSION.....	19
<i>Lexique</i>	20
<i>Tableau de la population</i>	23
<i>Tableau synthèse</i>	24



Mot du préfet de la MRC des Chenaux

Un territoire de douce aventure... voilà comment qualifier la MRC des Chenaux. Les citoyens aiment y vivre pour son caractère champêtre lui conférant un charme indéniable, mais sans aucun doute également, pour la chaleur de ses gens. Ils choisissent de demeurer dans un milieu sain et considèrent la qualité de la vie culturelle comme un facteur important dans ce choix. Le conseil de la MRC, en accord avec sa population, considère très judicieux de miser sur le dynamisme culturel et de l'inclure parmi les priorités pour un développement harmonieux du territoire.

La venue de cette politique, souhaitée et attendue des citoyens et acteurs culturels du territoire, soulève l'enthousiasme. Elle constituera un outil de premier plan venant contribuer à consolider, enrichir et favoriser la prospérité de notre vitalité culturelle. En lançant ses bases solides, dans une vision collective, l'avenir culturel de la MRC se fait prometteur.

Au nom du conseil de la MRC des Chenaux, je tiens à souligner l'œuvre du comité de travail à l'élaboration de cet outil de développement, exécuté en collaboration étroite avec le milieu culturel. Je salue également les efforts et la volonté de tous les alliés à la réalisation de la politique culturelle de la MRC des Chenaux. La volonté des autorités municipales de devenir chef de file sur le plan du développement culturel, amène un vent de renouveau sur le territoire trouvant écho dans les souhaits exprimés par la population. Ces aspirations communes sont gage de succès pour l'épanouissement de notre communauté.

Gérard Bruneau
préfet de la MRC des Chenaux

Mot du président du comité de travail pour l'élaboration de la politique culturelle

Je suis fier de présider le comité mis en place pour l'élaboration de la politique culturelle de notre MRC et de témoigner aujourd'hui de la passion et de l'ardeur au travail investi par ses membres en collaboration étroite avec le milieu culturel du territoire. Une grande persévérance permet, après environ deux ans de travail, la réalisation d'un document à la hauteur de nos attentes et reflétant l'image de notre milieu culturel. Grâce aux inventaires et consultations effectués dans le milieu, il dégage un portrait fidèle de notre réalité et se montre respectueux des convictions et volontés de la population. L'élaboration de cette politique engage une réflexion de fond quant à notre avenir culturel.

Ce document démontre bien l'importance accordée par la MRC au rôle social de la culture dans l'affirmation de notre identité territoriale. Il confirme aussi la reconnaissance des élus municipaux concernant l'importance de la vivacité culturelle, considérée comme un indice de la qualité de vie dans le milieu.

Cette politique servira aux réflexions et à la gestion des interventions en matière de conservation et de développement culturel. Elle constitue un élément rassembleur des forces vives du milieu et saura favoriser l'épanouissement culturel des citoyennes et des citoyens, ainsi que conserver et attiser la flamme ardente de cette passion qui nous anime tous... la culture.

Christian Fortin, président
maire de Batiscan et
préfet-suppléant de la MRC des Chenaux

Introduction

Grâce à une volonté des élus de jeter les bases solides du développement culturel en élaborant une politique culturelle, la MRC des Chenaux adhère en février 2004 au programme Villes et villages d'art et de patrimoine du ministère de la Culture et des Communications du Québec. Elle se dotait alors d'une ressource vouée au développement de cette politique, de même qu'à la conservation et à la mise en valeur de la culture et du patrimoine.

Elle confiait à son agente de développement culturel le soin de réaliser ce document en collaboration avec un comité de travail, dans un souci de consultation du milieu culturel et du conseil de la MRC. Le comité a constitué un inventaire de l'offre existante sur le territoire de la MRC, des services disponibles et des autres réalités de la vie culturelle à travers six secteurs prioritaires : les événements, les arts visuels, les arts de la scène, la littérature et les bibliothèques, le patrimoine, ainsi que les métiers d'art et l'artisanat. Se dégageait alors un portrait fidèle du milieu culturel de la MRC des Chenaux.

L'analyse de ce portrait a rendu possible l'élaboration de principes directeurs, devant servir de guides à la rédaction de ce document. Le comité a fait le choix de structurer l'ouvrage par sections, chaque section correspondant à un thème. Ces thèmes sont les suivants : accessibilité, identité/héritage, créateurs/diffuseurs, formation/relève, concertation/structuration et infrastructures. Pour chacun de ceux-ci, les orientations et les objectifs y étant reliés ont été dégagés.

Dans ce document, vous trouverez une description du rôle de la MRC, un bref portrait de sa vie culturelle, puis une description du territoire. Les principes directeurs vous seront ensuite présentés, suivis des orientations et des objectifs de la politique culturelle.

Le présent document reflète la réalité de la vie culturelle de la MRC des Chenaux. Cet outil de travail guidera le plan d'action futur en termes d'amélioration de la qualité de la vie culturelle pour tous les citoyens.

L'impact positif de cette politique sera tributaire de l'implication des gens du territoire, de leur volonté de se mobiliser et de collaborer aux efforts d'évolution avec la MRC et les municipalités.

Le rôle de la MRC des Chenaux

La MRC des Chenaux doit assurer l'aménagement et le développement du territoire, suivant le schéma adopté par son conseil. La nouvelle politique culturelle viendra bonifier les orientations du schéma d'aménagement et de développement et servira de base au plan d'action pour sa mise en œuvre.

La MRC assume son rôle de leader au niveau du développement culturel et de la sauvegarde du patrimoine rural du territoire, et elle reconnaît ce dernier comme le fondement de l'identité territoriale. Elle se donne le mandat de promouvoir et de soutenir la mise en valeur et le développement de la culture. Elle compte appuyer les initiatives du milieu, consolider les acquis et favoriser la concertation des intervenants en matière de culture, de patrimoine, de tourisme culturel et d'infrastructures à vocation culturelle. Elle interviendra au niveau de la promotion et de la diffusion de la culture et du patrimoine dans la communauté. Par des échanges et une collaboration soutenue avec le milieu, elle visera la valorisation et l'accessibilité des ressources culturelles, l'utilisation de leur plein potentiel et la sensibilisation des différents publics de la MRC à leur patrimoine et à leur culture. La MRC reconnaît l'importance de la contribution de la culture, plus spécifiquement de la présence des organismes culturels, des créateurs et des bénévoles dans l'épanouissement social, économique et touristique. Elle considère la présence des trésors patrimoniaux dont regorge le territoire, tout autant que la richesse de son histoire. Elle est cependant consciente qu'un travail important reste à accomplir pour faire connaître, préserver et valoriser ce potentiel en grande partie inexploité.

Portrait de la vie culturelle

La MRC des Chenaux offre des services aux municipalités. Ces dernières desservent directement leurs citoyens. Hormis quelques exceptions, la tendance observée dans les municipalités du territoire démontre que chacune d'elles dessert ses citoyens uniquement. Les ententes de services partagés entre les municipalités sont peu nombreuses. Elles interviennent toutes dans le domaine culturel et le font notamment par le soutien aux initiatives de leur collectivité. La présente politique culturelle territoriale permet à la MRC de mieux cerner sa mission, de structurer ses interventions de façon éclairée et de jouer un rôle rassembleur auprès du milieu culturel, afin de faciliter la concertation, les échanges d'idées et les partenariats.

Par ailleurs, la proximité relative de l'agglomération de Trois-Rivières, ville de grosseur moyenne ayant une très bonne diversité d'équipements culturels, constitue une réalité venant influencer la vie culturelle de la MRC. Il s'agit d'un élément à prendre en compte concernant le développement d'infrastructures, de services et d'activités dans la MRC. Le poids démographique de cette ville et son dynamisme sur le plan culturel pèsent également dans la balance. Elle attire une importante proportion des consommateurs culturels de la MRC, développant un réflexe d'utilisation hors territoire. Un exode des créateurs vers les grands centres urbains est également observable.

On retrouve dans la MRC la présence d'infrastructures à vocation culturelle, notamment des salles de spectacles et un dynamisme de développement se dessine à ce niveau. Des manifestations culturelles et plusieurs événements populaires reprennent vie annuellement de façon récurrente. Des initiatives originales enrichissent constamment la vie culturelle. Aussi, l'animation du milieu engendrée par les nouveaux services offerts par la MRC dynamisera l'émergence de nouvelles initiatives. Le potentiel de développement est énorme aux niveaux patrimonial, artistique et de loisir culturel, en lien avec nombre d'artistes et artisans professionnels ou amateurs, des organisations, des éléments du patrimoine, des attraits naturels, des événements, etc.

Les possibilités de maillage se montrent prometteuses avec l'industrie touristique. De la même façon, les partenariats et les activités de réseautage entre les acteurs culturels et avec le milieu des affaires soulèvent l'enthousiasme.

Le conseil de la MRC des Chenaux est conscient de l'énorme potentiel du territoire et de sa valeur. Aussi, dans un esprit de confiance aux nombreuses possibilités d'amélioration de la qualité de vie des citoyens, par la bonification de l'offre culturelle, il a choisi de mettre en place une politique culturelle à l'image du milieu pour le plus grand bien de sa population.

Description du territoire de la MRC des Chenaux

Vous trouverez dans la partie ci-dessous des éléments concernant la localisation du territoire, les paysages, l'évolution démographique et l'exploitation du territoire.

Localisation de son territoire

La MRC des Chenaux est constituée le 1^{er} janvier 2002, suite à une profonde réorganisation des municipalités couvrant les anciennes MRC de Francheville et du Centre-de-la-Mauricie. La MRC des Chenaux possède une superficie de 859 km² et couvre essentiellement des municipalités à caractère rural : Batiscan, Champlain, Notre-Dame-du-Mont-Carmel, Sainte-Anne-de-la-Pérade, Sainte-Genève-de-Batiscan, Saint-Luc-de-Vincennes, Saint-Maurice, Saint-Narcisse, Saint-Prosper et Saint-Stanislas.

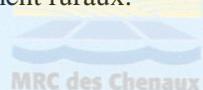
La MRC des Chenaux se situe sur la rive Nord du fleuve Saint-Laurent. Dans leur langue imagée, les premiers habitants autochtones appellent ce cours d'eau « la route qui marche ». Autant pour les Amérindiens que pour les premiers colons français qui se sont établis sur ses rives, cette voie de communication fut d'une grande importance dans l'histoire de la MRC. Sa présence explique l'apparition précoce des premières localités, comme Batiscan qui fut établie en 1855 et Sainte-Anne-de-la-Pérade qui vit le jour en 1714.

Située au cœur même de la région administrative 04, la MRC est bornée à l'Est par la MRC de Portneuf, au Nord par celle de Mékinac et par la ville de Shawinigan, à l'Ouest par la MRC de Maskinongé et par la ville de Trois-Rivières, et au Sud par celle de Bécancour.

Des paysages marqués par la planéité

Du nord vers le sud, le territoire s'aplanit très rapidement pour diminuer en altitude par paliers. Ces gigantesques marches d'escaliers ont été découpées à même les argiles et sables côtiers de la mer de Champlain et les sables de l'Ancien Saint-Laurent (Proto-Saint-Laurent), aujourd'hui disparus.

La morphologie du territoire possède un élément inusité. Rompant la monotonie relative de la plaine du Saint-Laurent, à peu près en son milieu géographique, un vaste bourrelet traverse le territoire. Ce cordon sinueux s'étend de Charlevoix jusque dans le nord de Montréal. Sur toute sa longueur, il est appelé moraine de Saint-Narcisse. Constitué d'un mélange hétéroclite de blocs rocheux, de graviers, de sables, d'argiles et de tills, il résulte d'un mouvement de la dernière calotte glaciaire. Dans les localités de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, de Saint-Narcisse, de Saint-Prosper et de Sainte-Genève-de-Batiscan, on retrouve plusieurs d'érablières, car l'environnement se prête bien à leurs activités. Hydro-Québec utilise également ce cordon de débris diversifiés comme corridor de transport d'électricité.



Autre caractéristique observable sur le territoire, la présence de la tourbière du lac à la Tortue qui s'étend au nord-est de Saint-Narcisse et de Notre-Dame-du-Mont-Carmel. On retrouve également, les vestiges de l'ancienne chaîne de montagnes, les Laurentides, devenue le Plateau laurentien au nord du territoire, dans les localités de Saint-Stanislas, de Saint-Prosper et de Sainte-Anne-de-la-Pérade. L'altitude maximale de ces affleurements rocheux est de 220 mètres.

Ces événements géologiques du passé sont d'une très grande importance puisqu'ils conditionnent l'origine de la planéité du relief, l'origine et la nature des dépôts meubles, la qualité plus ou moins grande des sols du milieu rural.

La nature et l'origine des dépôts meubles de la MRC influencent la nature, la typologie et la qualité des sols. Dans ces paysages linéaires et plats, les meilleurs sols seront réservés à l'agriculture et les moins bons constitueront un réservoir quasi illimité de bois de chauffage. L'exploitation des belles forêts matures reste une activité importante qui a marqué l'histoire de la MRC. On comprendra alors l'omniprésence de ses paysages essentiellement ruraux.

Évolution démographique

Avant l'arrivée des premiers explorateurs européens, le territoire était fréquenté par les Attikamews de la famille algonquine. Suite à ses voyages de reconnaissance dans la vallée laurentienne, Samuel de Champlain, sur sa carte de 1632, nomme certaines caractéristiques du milieu géographique comme les rivières, les avancées riveraines et les îles fluviales.

Dans les années 1660, le peuplement permanent en bordure immédiate du fleuve s'amorce véritablement. Dans la décennie 1670, les premiers îlots de population se développent dans le premier rang : le Village Champlain dans le second domaine seigneurial de la Tousche-Champlain, et le Village Saint-Éloy dans la seigneurie de Batiscan. Toutes les terres en bordure du fleuve sont alors concédées. De plus, le long de la rivière Champlain, une voie de pénétration s'établit en direction nord-est.

Au cours du dernier tiers du XVII^e siècle, la population commence à se fixer sur le premier rang en bordure du fleuve. Au recensement royal de 1681, toutes les terres du premier rang en bordure du fleuve de Champlain, de Batiscan et de Sainte-Anne sont désormais concédées à des colons. À partir de la fin du XVII^e et du début du XVIII^e la population commence à essaimer en raison de la présence de voies de pénétration toutes naturelles : les rivières Champlain, Batiscan et Sainte-Anne.

Plus au nord de la MRC, l'exploitation forestière se développe au détriment de l'espace agricole, du fait que certains seigneurs retiennent souvent les terres à des fins d'exploitation forestière, terres pourtant d'un excellent potentiel agricole. Ce phénomène retarde la colonisation vers le nord.

Aujourd'hui, selon les données du recensement de Statistiques Canada, la MRC des Chenaux compte environ 17 500 résidents. Depuis les 40 dernières années, on assiste à une relative stabilité de sa population. Toutefois, des différences marquantes subsistent entre certaines municipalités de son territoire. En effet, alors que la municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel voit sa population totale augmenter de façon régulière, d'autres assistent soit à une stagnation, soit une diminution parfois notable.

L'exploitation de son territoire

Dès les débuts de l'implantation humaine dans la MRC, l'exploitation de ses ressources repose en grande partie sur la mise en valeur de ses meilleures terres agricoles et sur l'abondance des essences forestières.

L'occupation d'un territoire n'a qu'un seul objectif : exploiter ses ressources naturelles. L'agriculture se développe peu à peu en bordure des cours d'eau. D'abord, elle prend source en bordure du fleuve et de ses principaux affluents, puis gagne de l'ampleur en prenant la forme de tentacules le long de leurs affluents secondaires. À la hauteur de Champlain, de Batiscan et de Sainte-Anne-de-la-Pérade, ces sols les plus fertiles de la MRC seront occupés très tôt par les premiers arrivants d'origine européenne.

Les concrétions ferrugineuses, appelées aussi le « fer des marais » étaient largement connues en Basse-Mauricie. Ils donnèrent naissance aux premières exploitations du minerai à Sainte-Geneviève-de-Batiscan, sur les sites de forge L'Islet à Notre-Dame-du-Mont-Carmel et Radnor à Saint-Maurice. Plus récemment, le harnachement des rivières Saint-Maurice et Batiscan marquait une nouvelle ère dans le développement.

Au début du XVIII^e siècle, la construction d'un chemin reliant Québec et Montréal, le fameux Chemin du Roy, permettra de multiplier les échanges. De plus, à la fin du XVIII^e et au début du XIX^e siècle, la mise en service sur le territoire de certains tronçons de voie ferrée contribuera à une augmentation importante des activités commerciales, assurant ainsi le soutien au développement économique de plusieurs municipalités, et la croissance de plusieurs noyaux villageois.

Depuis plusieurs décennies, les petites fermes familiales du type traditionnel laissent place à de grosses entreprises agricoles. Outre cette concentration des terres, observable dans le secteur primaire, le secteur secondaire est assez peu développé sur le territoire. Toutefois, il faut souligner la présence de petites et de moyennes entreprises industrielles, plus particulièrement à Saint-Narcisse. Dans les autres municipalités, les citoyens ont droit à un secteur tertiaire répondant à leurs besoins : commerces, services divers, y compris les divers services gouvernementaux.

Les principes directeurs

Les principes directeurs servent de pierres d'assises à la politique culturelle. Ces énoncés généraux constituent des valeurs de base servant de guide au développement culturel de la MRC des Chenaux.

de la MRC des Chenaux

La MRC reconnaît :

- 1- **Son rôle de leader et de partenaire en matière de développement culturel et de sauvegarde du patrimoine.**
- 2- **L'importance de la contribution de la culture dans l'épanouissement social, économique et touristique.**
- 3- **Que l'accessibilité à la culture doit être facilitée pour tous.**
- 4- **Que notre patrimoine rural est le fondement de notre identité territoriale.**
- 5- **Que les organismes culturels et les artistes contribuent à l'amélioration de la qualité de vie de tous les citoyens tant au niveau économique que social.**
- 6- **Que la vie culturelle doit rayonner et s'enrichir par des actions d'ouverture, de maillage et de collaboration dans la communauté et les différents milieux.**



Les thèmes, orientations et les objectifs

Les thèmes représentent les principaux champs d'intervention à l'intérieur desquels la MRC souhaite entreprendre des actions. **Voici les thèmes retenus : accessibilité, identité / héritage, création / diffusion, formation / relève, concertation / structuration et infrastructures.** Des orientations et objectifs de développement sont en lien avec chacun d'entre eux.

Les orientations précisent sous quels angles la politique culturelle privilégie d'aborder les différents thèmes.

Les objectifs émanent des orientations et précisent les secteurs d'intervention ciblés.

ACCESSIBILITÉ

L'accessibilité regroupe l'ensemble de facteurs qui permettent à un usager d'accéder facilement à un service ou à un bien. La culture doit s'avérer facile d'accès à tous les citoyens. Il faut s'assurer par divers moyens de son intégration à la vie de tous les jours, car le contact avec la vitalité culturelle d'un milieu demeure essentiel à une bonne qualité de vie.

Orientation - Rendre accessible la culture aux citoyens

Dans le but de rendre la culture accessible à tous, la MRC souhaite favoriser la promotion de l'offre de services ou de produits culturels du territoire et encourager les citoyens à en profiter.

Objectifs y étant reliés :

- Promouvoir l'offre culturelle auprès de la population
- Encourager la participation des citoyens à la vie culturelle
- Favoriser le maintien et l'amélioration des services des bibliothèques étant donné leur rôle primordial quant à l'accessibilité à la culture
- Faciliter l'accès à la culture
- Intégrer des éléments culturels aux lieux publics fréquentés par les citoyens
- Encourager les initiatives de sensibilisation à la culture

IDENTITÉ / HÉRITAGE

L'identité se compose de l'ensemble de caractères ou de particularités définissant un groupe de personnes et lui permettant de se distinguer des autres. L'héritage comprend l'ensemble des biens et valeurs culturels transmis par une génération aux suivantes.

Le thème identité / héritage rappelle le patrimoine matériel, immatériel, les particularités du territoire et de ses gens, de même que l'histoire ayant façonné l'identité actuelle. L'identité et l'héritage teintent la culture territoriale et la MRC reconnaît leur importance.

Orientation 1 – Préserver et mettre en valeur tous les types de patrimoine (vivant, bâti, naturel, religieux, architectural, matériel, agricole, paysager et tout autre type de patrimoine)

La MRC souhaite favoriser la conservation des acquis patrimoniaux, leur mise en valeur et leur promotion dans le but de les rendre accessible aux citoyens d'aujourd'hui et à ceux des générations futures.

Objectifs y étant reliés :

- Reconnaître et consolider les acquis patrimoniaux
- Soutenir la conservation et la diffusion des savoirs véhiculés par les porteurs de tradition
- Promouvoir et soutenir des activités mettant en valeur le patrimoine

Orientation 2 – Promouvoir, valoriser ainsi que reconnaître l'apport de l'identité et de l'héritage culturel dans la qualité de vie des citoyens

La MRC entend soutenir les initiatives ayant pour but de mettre en valeur l'importance de nos particularités territoriales, car elle les considère primordiales pour le maintien et le développement du sentiment d'appartenance du milieu, dans l'optique où elle croit en la valeur de l'originalité.

Objectifs y étant reliés

- Valoriser le développement de produits culturels originaux
- Miser sur le sentiment d'appartenance territorial
- Reconnaître notre identité culturelle issue de notre patrimoine rural
- Reconnaître la culture comme un atout important pour le développement socio-économique

CRÉATION / DIFFUSION

La création désigne l'action de donner la vie, d'imaginer, de réaliser ou d'organiser une nouvelle chose. La capacité de création distingue l'auteur des autres types d'acteurs du développement. Dans le présent contexte, la création comprend le travail des artistes, tant au niveau amateur, tant au niveau professionnel. Cette définition inclut également les autres types de création culturelle, telle la création d'un concept d'événement.

La diffusion regroupe l'ensemble des activités liées à la promotion et à la commercialisation de la création. C'est la communication de l'offre culturelle et le rayonnement engendré par elle. Elle peut s'effectuer par le biais des médias, des lieux de diffusion tels les salles de spectacles, les événements, ou autres moyens de communication.

La MRC, consciente du rôle prépondérant de la création comme source de la vitalité culturelle, admet la pertinence d'investir des efforts pour la diffuser.



Orientation 1 – Promouvoir le produit des créateurs et des acteurs culturels

Dans le but de mousser l'intérêt de tous les citoyens pour les arts et la culture, il faut, par divers moyens, rejoindre et sensibiliser la population à la vie culturelle du milieu et susciter sa participation.

Objectifs y étant reliés :

- Soutenir les créateurs dans la diffusion de leur œuvre
- Promouvoir et valoriser la consommation de produits de création locale
- Encourager la mise en place et le maintien de lieux de diffusion
- Reconnaître que la création est la base de la vitalité culturelle
- Promouvoir l'offre culturelle du territoire
- Stimuler l'intégration du produit culturel à l'offre touristique

Orientation 2 – Collaborer au développement et à la structuration de l'offre culturelle

Comme les créateurs constituent la source de toute la vitalité culturelle et de l'amélioration de l'offre culturelle, la MRC désire soutenir leurs initiatives et favoriser leurs conditions de création.

Objectifs y étant reliés :

- Appuyer les démarches de carrières artistiques
- Favoriser l'amélioration des conditions de création
- Encourager l'émergence de services communs pour les créateurs et les acteurs culturels
- Soutenir les organisations en charge d'événements

FORMATION / RELÈVE

On entend par formation l'ensemble des connaissances théoriques ou pratiques acquises dans un domaine déterminé. La formation recherche le développement des facultés intellectuelles ou manuelles ou l'acquisition de connaissances de caractère général. Dans le présent cas, le terme formation suppose des cours, ateliers ou conférences utiles pour faciliter le fonctionnement des activités culturelles existantes et favoriser leur développement.

La relève englobe des artistes en début de carrière se consacrant essentiellement au développement de leur pratique et de l'avancement de l'art dans un contexte professionnel. Plus globalement, prendre la relève suggère l'arrivée d'un suppléant remplaçant une ou plusieurs personnes par une ou plusieurs autres pour exécuter une tâche, un rôle, une profession, etc. Dans le cadre de la politique culturelle, la relève touche autant à la transmission des connaissances artistiques, patrimoniales, scientifiques, et des savoirs traditionnels, autant les autres connaissances reliées à la culture.



Orientation 1 – Consolider les acquis et soutenir les initiatives du milieu

Pour assurer le relais des savoirs nécessaires au prolongement de la vie culturelle, dans le but de maintenir l'offre culturelle présente et de la bonifier, la MRC entend favoriser les actions venant assurer une relève sur le territoire. Il en est de même en ce qui concerne les actions devant servir à améliorer les connaissances et aptitudes nécessaires au bon fonctionnement des projets.

Objectifs y étant reliés :

- Soutenir les actions visant à assurer une relève culturelle
- Collaborer au développement de l'offre de formation destinée au secteur culturel
- Collaborer aux initiatives et aux démarches d'amélioration de l'offre culturelle
- Soutenir les initiatives de recherches sur les savoirs, notamment sur l'histoire et les diverses formes de patrimoine et d'art

Orientation 2 – Valoriser le facteur humain

L'implication des gens et la présence de leaders constituent la base du dynamisme territorial. Dans cette optique, la MRC souhaite encourager les initiatives contribuant à la promotion et favorisant la santé des implications citoyennes.

Objectifs y étant reliés :

- Favoriser les contacts intergénérationnels en terme de relève
- Faciliter l'intégration au milieu des citoyens et des nouveaux arrivants
- Susciter l'intérêt pour l'action bénévole et l'implication à la vie culturelle
- Encourager les leaders locaux à préparer leur relève

CONCERTATION / STRUCTURATION

La concertation consiste en l'action d'associer sous forme de contacts et de consultations les partenaires intéressés à un même projet. C'est la confrontation d'idées et l'échange d'informations en vue d'une action.

Le partenariat réfère à mettre en contact les intervenants intéressés à mener un projet conjointement et ayant chacun des particularités à y apporter, conférant ainsi au groupe une force par rapport à l'individu. Les partenariats s'appliquent également aux entités, telles les municipalités, les organismes ou autres regroupements.

La structuration suppose le processus d'intégration des éléments à une organisation, comment ils se disposent, les arrangements des parties d'un tout. C'est le repérage et la définition des rôles opérationnels et fonctionnels et de leurs relations, en vue d'assurer l'efficacité de la structure en question. Structurer le développement culturel et les actions des divers acteurs permet de jeter la base d'un développement équilibré, efficient et durable.

MRC des Chénoux

Afin de développer harmonieusement le territoire, il devient opportun de pousser les acteurs du milieu à entrer en interaction et à réfléchir ensemble aux façons de maximiser les retombées des actions mises de l'avant.

Orientation 1 – Favoriser la concertation des acteurs culturels du territoire

Afin d'assurer l'optimisation de chaque projet et de le mettre à profit auprès du maximum d'acteurs culturels et de citoyens, il importe de favoriser les échanges entre les partenaires. Ces démarches viennent enrichir grandement les projets et apporter des perspectives plus avantageuses.

Objectif y étant relié :

- Appuyer et faciliter les initiatives de concertation des acteurs et des organismes culturels

Orientation 2 – Favoriser les partenariats, maillages, réseautages et regroupements des acteurs du milieu culturel

Afin de maximiser les ressources disponibles et de faciliter le travail des intervenants culturels, il importe d'encourager la mise en commun, les regroupements, les rencontres sectorielles et la création de partenariats.

Objectifs y étant reliés :

- Supporter et faciliter les initiatives de regroupement culturel
- Soutenir les acteurs et les organisations du milieu culturel souhaitant établir des partenariats

INFRASTRUCTURES

Le terme infrastructure désigne l'ensemble des équipements collectifs et des installations fixes nécessaires au fonctionnement des services et à la vie culturelle d'une communauté. Les infrastructures réfèrent aux constructions et installations permettant la production de spectacles, la création, le rassemblement de groupes, l'échange de services communs, etc.

Orientation – Soutenir le développement des infrastructures à vocation culturelle

La MRC souhaite soutenir l'amélioration de l'offre culturelle, en favorisant la mise en place de constructions à l'usage des acteurs culturels, leur permettant de se produire, de créer, de diffuser leur œuvre sur le territoire, en ayant accès à des locaux, des salles de spectacles et des services ou outils communs.

Objectif y étant relié :

- Soutenir les initiatives visant à répondre aux besoins de la communauté culturelle en terme de lieux communs de diffusion et de regroupement



Conclusion

La MRC se dote de cette politique comme outil de travail afin d'orienter les décisions quant aux actions futures mises de l'avant pour l'épanouissement culturel de sa communauté. En adoptant ce document, elle confirme l'importance accordée à la prospérité culturelle dans ses efforts d'amélioration constante de la qualité de vie sur le territoire.

La MRC se félicite de son initiative et de son soutien au processus d'élaboration démocratique ayant permis de saisir la réalité culturelle du milieu en collaboration avec les citoyens. Elle se réjouit de l'engouement perçu à travers l'implication des différents intervenants, signe de leur attachement identitaire au territoire de la MRC des Chenaux. Cette politique contribuera sans aucun doute à le consolider davantage.

Suite à la démarche d'élaboration d'une politique culturelle, la MRC adoptera un plan d'action et mettra en place les mécanismes nécessaires à sa réalisation. L'implication active des citoyens et des acteurs du milieu culturel demeure toutefois la meilleure garantie du succès des actions découlant de cette politique. Ils doivent agir comme les maîtres d'œuvre de l'enrichissement culturel de leur milieu de vie.

Politique culturelle de la MRC des Glénoux

Lexique

PRINCIPES DIRECTEURS

- Les principes directeurs sont des énoncés généraux, les pierres d'assises à la politique culturelle.

ORIENTATIONS

- Les orientations précisent sous quels angles la politique culturelle privilégie d'aborder les différents thèmes.

OBJECTIFS

- Les objectifs émanent des orientations et précisent les secteurs d'intervention ciblés.

LA CULTURE

- La culture englobe les domaines des arts de la scène, des arts visuels, du patrimoine, des communications, des métiers d'art et de l'artisanat, des lettres et littérature, de la muséologie et des manifestations culturelles.

MÉTIER D'ART

- Les métiers d'art englobent la production d'œuvres originales, uniques, d'un nombre limité d'exemplaires, étant toutefois plus proche d'une pratique professionnelle et dont la dimension artistique est plus présente que dans le cas de l'artisanat.

ARTISANAT

- L'artisanat est la production d'objets à caractère utilitaire et pratique, mais davantage sur une base de loisir que dans le cas des métiers d'art et rattaché à des modes traditionnels de fabrication.

ARTS DE LA SCÈNE

- Les arts de la scène regroupent les secteurs du théâtre, de la musique, de la danse et des variétés. *
- Le théâtre (et l'expression dramatique) est un art visant à représenter devant un public, une suite d'événements où sont engagés des personnages agissant et parlant. Elle revêt de multiples formes : expressions corporelles et théâtrales, mime, improvisation, ombre, techniques de scène (son, éclairage), mise en scène, décors, montage et costumes. *
- La musique est l'art de combiner et de maîtriser les sons reproduits par la voix ou un instrument : chorale, harmonie, guitare, violon, etc. *
- La danse englobe plusieurs formes expressives de mouvements : ballet classique, contemporain, moderne, ballet jazz, danse en ligne, danse folklorique et sociale, rap, flamenco, etc. *
- Les variétés sont généralement les comédies musicales, les spectacles d'humour, etc. *



ARTS VISUELS

- Les arts visuels présentent des activités reliées aux domaines de la peinture, de la sculpture, de l'estampe, du dessin, de l'illustration, des arts textiles, de la photographie, des arts multimédias, de l'installation, de la bande dessinée et de la performance, la vidéo d'art, les techniques multiples ou de toute autre forme d'expression de même nature.

LITTÉRATURE ET LETTRES

- Le domaine des lettres comprend l'apprentissage, la création et la traduction d'œuvres littéraires relevant de l'imaginaire ou ayant une finalité esthétique et nécessitant des actions de recherche, d'information, de création, d'écriture, d'édition et de lecture : le roman, le conte, la nouvelle, l'œuvre dramatique, la poésie, l'essai et toute autre œuvre écrite de même nature. On y regroupe aussi la création littéraire, le monde de l'édition (maisons d'édition, périodiques culturels, librairies, salon du livre, etc.) et les bibliothèques (publiques, CRSBP, scolaires, spécialisées).

BIBLIOTHÈQUES

- Les bibliothèques sont créées par règlement municipal, les bibliothèques publiques autonomes relèvent, soit entièrement des municipalités, soit d'un comité, d'une régie ou d'un conseil mandaté par les municipalités. Elles desservent généralement des populations de plus de 5 000 habitants.
- Les bibliothèques publiques affiliées sont créées par règlement municipal, ces bibliothèques publiques desservent généralement des municipalités de moins de 5 000 habitants. Elles sont reliées au centre régional de service aux bibliothèques publiques de leur région par un contrat de service.
- Le centre régional de services aux bibliothèques publiques est une corporation privée à but non-lucratif créée par le ministère de la Culture et des Communications pour offrir des services techniques et professionnels aux bibliothèques des municipalités de moins de 5 000 habitants.

MUSÉOLOGIE

- La muséologie se rapporte aux sciences et aux techniques qui concourent à la conservation, au classement, à la présentation d'œuvres, d'objets dans les musées. Au Québec, les institutions muséales couvrent principalement les secteurs de l'art, de l'histoire et de l'ethnologie, de la science et des technologies, des sciences naturelles et de l'environnement.

ÉVÉNEMENTS POPULAIRES

- Les événements populaires sont des activités ponctuelles dont la raison d'être est le loisir et attirant un public relativement large.

MANIFESTATIONS OU ÉVÉNEMENTS CULTURELS

- Les manifestations ou événements culturels sont des activités ponctuelles dont la raison d'être est culturelle, dont la programmation est essentiellement culturelle et le but est de rendre accessible au public un contenu artistique ou culturel déterminé.

PATRIMOINE

- Le patrimoine est constitué d'un ensemble d'éléments matériels et immatériels, d'ordre culturel, chargés de significations multiples, à dimensions collectives, et transmis de

Politique culturelle

génération en génération. Voici une liste non exhaustive des types de patrimoine : le patrimoine bâti, religieux, industriel, artisanal, naturel, archéologique, archivistique, vivant, historique avec thèmes variés, architectural, matériel, agricole, maritime, forestier, etc.

TOURISME CULTUREL

- Le tourisme culturel peut se définir comme un contact plus ou moins intense, lors d'un voyage, avec la personnalité d'une collectivité et ses différentes formes d'expression. Il fait appel à l'imagination créatrice des individus, à leur esprit d'ouverture et à leur sens de l'aventure; il repose sur la qualité des liens qui s'établissent entre le visiteur et l'attrait culturel, et sur leur désir de partager.

* Guide d'élaboration et de mise en œuvre d'une politique culturelle municipale du ministère de la Culture et des Communications du Québec.



Politique culturelle

Tableau de la population

de la MRC des Chenaux

<u>Municipalités</u>	2005
Sainte-Anne-de-la-Pérade	2145
Batiscan	937
Sainte-Geneviève-de-Batiscan	1125
Champlain	1583
Saint-Luc-de-Vincennes	613
Saint-Maurice	2308
Notre-Dame-du-Mont-Carmel	5300
Saint-Narcisse	1852
Saint-Stanislas	1077
Saint-Prosper	555
Total	17495

Source : Décrets parus dans la partie de la
Gazette officielle du Québec



<u>Groupes d'âge</u>	% 2001
65 ans +	15%
45-64 ans	28%
25-44 ans	27%
15-24 ans	12%
0-14 ans	17%
Total	100%

Source : Statistiques Canada 2001

Tableau synthèse

Thème	Orientations prioritaires de travail	Objectifs à atteindre
ACCESSIBILITÉ	1- Rendre accessible la culture aux citoyens	1- Promouvoir l'offre culturelle auprès de la population
		2- Encourager la participation des citoyens à la vie culturelle
		3- Favoriser le maintien et l'amélioration des services de bibliothèque étant donné leur rôle primordial quant à l'accessibilité à la culture.
		4- Faciliter l'accès à la culture
		5- Intégrer des éléments culturels aux lieux publics fréquentés par les citoyens
		6- Encourager les initiatives de sensibilisation à la culture
IDENTITÉ/HÉRITAGE	1- Préserver et mettre en valeur tous les types de patrimoine	1- Reconnaître et consolider les acquis patrimoniaux
		2- Soutenir la conservation et la diffusion des savoirs véhiculés par les porteurs de tradition.
		3- Promouvoir et soutenir des activités mettant en valeur le patrimoine
	2- Promouvoir, valoriser ainsi que reconnaître l'apport de l'identité et de l'héritage culturel dans la qualité de vie des citoyens	1- Valoriser le développement de produits culturels originaux
		2- Miser sur le sentiment d'appartenance territoriale
		3- Reconnaître notre identité culturelle issue de notre patrimoine rural

		4- Reconnaître la culture comme un atout important pour le développement socio-économique
CRÉATION/DIFFUSION	1- Promouvoir le produit des créateurs et des acteurs culturels	1- Soutenir les créateurs dans la diffusion de leur œuvre
		2- Promouvoir et valoriser la consommation de produits de création locale
		3- Encourager la mise en place et le maintien de lieux de diffusion
		4- Reconnaître que la création est la base de la vitalité culturelle
		5- Promouvoir l'offre culturelle du territoire
		6- Stimuler l'intégration du produit culturel à l'offre touristique
	2- Collaborer au développement et à la structuration de l'offre culturelle	1- Appuyer les démarches de carrières artistiques
		2- Favoriser l'amélioration des conditions de création
		3- Encourager l'émergence de services communs pour les créateurs et les acteurs culturels
		4- Soutenir les organisations en charge d'événements
FORMATION/RELÈVE	1- Consolider les acquis et soutenir les initiatives du milieu	1- Soutenir les actions visant à assurer une relève culturelle
		2- Collaborer au développement de l'offre de formation destinée au secteur culturel
		3- Collaborer aux initiatives et aux démarches d'amélioration de l'offre culturelle
		4- Soutenir les initiatives de recherches sur les savoirs, notamment, sur l'histoire et les diverses formes de patrimoine et d'art.
	2- Valoriser le facteur humain	1- Favoriser les contacts intergénérationnels en terme de relève
		2- Faciliter l'intégration au milieu des citoyens et des nouveaux arrivants

		3- Susciter l'intérêt pour l'action bénévole et l'implication à la vie culturelle
		4- Encourager les leaders locaux à préparer leur relève
CONCERTATION/ STRUCTURATION	1- Favoriser la concertation des acteurs culturels du territoire	1- Appuyer et faciliter les initiatives de concertation des acteurs et des organismes culturels
	2- Favoriser les partenariats, maillages, réseautage et les regroupements des acteurs du milieu culturel	1- Supporter et faciliter les initiatives de regroupement culturel
		2- Soutenir les acteurs et les organisations du milieu culturel souhaitant établir des partenariats
INFRASTRUCTURES	1- Soutenir le développement des infrastructures à vocation culturelle	1- Soutenir les initiatives visant à répondre aux besoins de la communauté culturelle en terme de lieux communs de diffusion et de regroupement